

TARIF DES HONORAIRES :

HONORAIRES DE TRANSACTIONS :

PRIX DE VENTE DE :	1 € à	38.000 €.....	10 %
PRIX DE VENTE DE :	38.001 € à	54.000 €.....	8 %
PRIX DE VENTE DE :	54.001 € à	92.000 €.....	7%
PRIX DE VENTE DE :	92.001 € à	152.000 €.....	6%
AU DELA de 152.001 €.....			5%

Ces honoraires sont calculés **TOUTES TAXES COMPRISES**
(Dont T.V.A. en vigueur au taux de 20,00 %)

HONORAIRES DE GERANCE :

Ces honoraires s'entendent toutes taxes comprises.
(Dont T.V.A. au taux en vigueur de 20,00 %)

Négociations :

**Locaux d'habitations nus ou meublés - locaux commerciaux –
locaux de droit commun – locaux professionnels..... 2,5 % T.T.C. sur le
montant du loyer annuel**

Etat des lieux..... 50,00 €

Rédaction de Bail..... 150,00 €

Ces honoraires sont à la charge du BAILLEUR

Etat des lieux..... 50,00 €

Rédaction de Bail..... 150,00 €

Ces honoraires sont à la charge du LOCATAIRE

Dans la limite des plafonds fixés par décret : 8 € du M2 pour la constitution du dossier
et la rédaction du bail et 3 € du M2 pour l'état des lieux

Négociations :

locaux commerciaux – locaux de droit commun –

locaux professionnels..... 2,5 % T.T.C. sur le montant du loyer annuel
Etat des lieux..... 100,00 €
Rédaction de Bail..... 300,00 €

Ces honoraires sont à la charge du LOCATAIRE

Gérance :

Locaux d'habitations nus ou meublés, professionnels ou
commerciaux..... 10,03 % TTC sur le montant des loyers *

Locations meublées saisonnières..... 18 % TTC sur le montant des loyers *
Clôture d'un dossier..... 65 € TTC *

* Ces honoraires sont à la charge du Propriétaire